

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.046

L'An Deux Mille Cinq, le 2 juin à 17 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 26 MAI 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 26 MAI 2005

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, CHABANEAU, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme ISENDICK, LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE
M. BOURGEOIS représenté par Mme DOUMECQ
M. DENIS représenté par Mme MONTRON
M. CAU représenté par M. POTENNEC
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT
Mme JOLY représentée par M. MERLE
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : Mme CROUE, M. FAVRE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 24
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : JUMELAGE DE LA VILLE DE ROYAN AVEC LA VILLE DE NAUPLIE EN GRECE

VOTE : UNANIMITE

Le jumelage contribue à développer des liens d'amitié entre les peuples, favorise leur compréhension mutuelle au-delà des différences de langue et de culture et constitue ainsi un élément positif pour le maintien de la paix entre les nations.

Les jumelages ont aussi des retombées sur les communes jumelées, en multipliant les échanges et les contacts entre les différentes couches de la population de ces communes, notamment entre les milieux professionnels ou entre les jeunes.

La ville de ROYAN étant déjà jumelée avec les villes de GOSPORT en GRANDE-BRETAGNE depuis 46 ans et BALINGEN en ALLEMAGNE depuis 25 ans, il est proposé au Conseil Municipal un jumelage avec la commune de NAUPLIE en GRECE et d'approuver la charte d'amitié et de coopération signée entre les deux communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de jumeler la ville de ROYAN avec la ville de NAUPLIE en GRECE.
- d'approuver la charte d'amitié et de coopération entre les deux communes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 7 juin 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS